

11 juin 2003

Les parties intéressées à la réglementation des valeurs mobilières au Canada contribueront à améliorer le régime actuel

Edmonton... Les parties intéressées à la réglementation des valeurs mobilières au Canada sont invitées à commenter un document de travail qui propose des améliorations au régime actuel et à l'accès aux marchés des capitaux canadiens. M. Greg Melchin, ministre du Revenu de l'Alberta et président du Comité directeur des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières, a rendu public aujourd'hui un document de travail intitulé "[La réglementation des valeurs mobilières au Canada : un régime de réglementation interprovincial](#)".

"Une réglementation des valeurs mobilières efficace est essentielle à la protection des investisseurs et est un gage d'efficience, de dynamisme et de compétitivité des marchés de capitaux nationaux et locaux", a affirmé M. Melchin. "Ce document énonce les objectifs et les principes qui guideront les ministres dans ce projet de réforme et identifie les problèmes soulevés par les diverses parties intéressées. Les ministres ont convenu de soumettre à la consultation le régime de passeport à titre de solution pratique et opportune aux problèmes soulevés par les parties intéressées".

Le document de travail propose un régime de passeport en vertu duquel l'approbation de l'autorité de la juridiction principale d'un participant au marché donnerait à celui-ci accès à l'ensemble des marchés des provinces et territoires participants. Toutes les parties intéressées sont invitées à commenter le régime proposé. De plus, des représentants du Comité directeur participeront à des réunions de consultation qui seront tenues dans six villes à la grandeur du pays.

"Nous sommes impatients de prendre connaissance des commentaires et observations des parties intéressées sur le projet de régime de passeport", a déclaré M. Melchin. "Nous sommes fermement déterminés à améliorer de façon fondamentale le régime actuel de réglementation des valeurs mobilières du Canada".

Ce projet de réforme est piloté par un Comité directeur des ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Les ministres responsables de la réglementation des valeurs mobilières des autres provinces et territoires ont exprimé leur soutien à ce projet. On vise le développement d'un plan d'action concret pour améliorer le régime de réglementation actuel d'ici le 30 septembre 2003.

Le document de travail a été distribué à des parties intéressées partout au Canada. Il est aussi disponible sur Internet au www.revenue.gov.ab.ca. La date d'échéance pour le dépôt des observations est le 15 juillet 2003.